

## COMPETITOR BRIEFING (FR)

Note: Le briefing est une addition & clarification au règlement. Il est recommandé de lire attentivement les règlements et les bulletins.

---

### A. NUMERO D'URGENCE

**0032 (0) 57 44 63 57**

### B. TABLEAU D'AFFICHAGE

[www.clubsuperstage.com](http://www.clubsuperstage.com)

ou

télécharger l'application 'Sportity':



iOS store: <https://apps.apple.com/us/app/sportity/id1344934434>

Google Play store: <https://play.google.com/store/apps/details?id=com.sportity.app>

**Mot de passe:**

**'YPRESREGUL'**

## C. CONTRÔLE ADMINISTRATIF

Le contrôle administratif a lieu selon le timing de l'annexe 1 à l'adresse suivante:

*HQ 'Peereboom'  
Korte Meersstraat 6  
B-8900 Ypres*

Des places de parking réservées seront mises à disposition à proximité immédiate du quartier général. Voir « general overview map » pour l'emplacement exact.

Les documents suivants seront contrôlés:

- Permis de conduire pilote & navigateur (\*)
- Licence valide pilote & navigateur (\*\*)
- Caution Tripy (\*\*\*)

Un représentant de l'équipe peut effectuer le contrôle administratif à condition d'être en possession des documents originaux.

### **Un contrôle horaire / pointage est prévu**

(\*) si le navigateur n'a pas de permis de conduire, il ne peut pas conduire le véhicule participant.

(\*\*) Seules les licences RACB ou autres licences (inter)nationales sont autorisées. Si vous n'avez pas de licence valide, vous devez en faire la demande à l'avance via [www.racb.be](http://www.racb.be) (il n'est pas possible de faire une demande de « One-Event Licence » lors du contrôle administratif !)

(\*\*\*) voir annexe 2

## D. CONTRÔLE TECHNIQUE

Le contrôle technique a lieu selon le timing de l'annexe 1 à l'adresse suivante:

*Bouwwerken Christophe Samyn  
Frankrijklaan 18  
B-8970 POPERINGE*

Voir « general overview map » pour l'emplacement exact.

Les documents suivants seront contrôlés:

- Documents obligatoires à partir desquels le véhicule a été immatriculé
- Assurance valide

Lors du contrôle technique, le système d'enregistrement Tripy sera monté dans la voiture. Les participants devront prévoir les dispositions nécessaires à cet effet. Pour des plus amples informations, voir le règlement.

Un représentant de l'équipe peut effectuer le contrôle technique à condition d'être en possession des documents originaux.

### **Un contrôle horaire / pointage est prévu**

## E. TRIPCHECK

L'itinéraire d'étalonnage (tripcheck) est à sur le tableau d'affichage.

## F. SHAKEDOWN

Uniquement pour les équipages inscrits. Inscription terminée.

Les équipages inscrits recevront un roadbook ainsi qu'un carnet de contrôle lors du contrôle administratif. Le shakedown contient 2 sections de test de régularité. Chaque section de test de régularité peut être concouru une (1) fois. Le contrôle sera effectué à base du carnet de contrôle.

Les tests de régularité du shakedown sont accessibles le vendredi 1 décembre entre 12h30 et 15h00. Les équipages doivent d'abord passer le contrôle technique avant de concourir le shakedown.

Les résultats du test shakedown seront disponibles. Les résultats du test shakedown ne sont pas éligibles pour le classement général et n'ont pas d'influence sur la position de départ.

## G. PARC DE DEPART

Le parc de départ se trouve à l'adresse suivante:

*"Parc fermé"*  
*Vandenpeereboomplein*  
*B-8900 Ypres*

Le participant ou le représentant de l'équipage est obligé de placer la voiture dans le startpark / parc de départ entre 13h00 et 16h00. Les voitures qui se trouvent dans le parc de départ, sont sous 'régime parc fermé'.

Voir « general overview map » pour l'emplacement exact.

**Un contrôle horaire / pointage est prévu**

## H. BRIEFING

Le briefing obligatoire a lieu à l'adresse suivante:

*HQ 'Peereboom'*  
*Korte Meersstraat 6*  
*B-8900 Ypres*

Session 1 – Néerlandais vers 16h00;

Session 2 – Anglais / Français vers 16h30.

## I. LISTE DE DEPART / ORDRE DE DEPART

Le format de l'épreuve est le suivant:

- VENDREDI 1 DECEMBRE      étape 1
- SAMEDI 2 DECEMBRE      étape 2
- DIMANCHE 3 DECEMBRE    étape 3

L'ordre de départ sera défini de la façon suivante:

- ETAPE 1                      année de fabrication du véhicules admis au contrôle technique à l'exception des équipages prioritaires ; la catégorie "internationale" précède la catégorie "nationale", interrompue par une pause de 3'.

- ETAPE 2                                    ordre du classement après l'étape 1 (toutes les pénalités de temps moins le joker provisoire) ; la catégorie "internationale" précède la catégorie "nationale", interrompue par une pause de 10'.
- ETAPE 3                                    ordre du classement après l'étape 2 (toutes les pénalités de temps moins le joker provisoire)

La liste de départ avec les horaires de départ sera disponible le:

- ETAPE 1                                    vendredi 1 décembre vers 17h00
- ETAPE 2                                    vendredi 1 décembre vers 23h30
- ETAPE 3                                    samedi 2 décembre vers 20h00

## J. TIMING

Un timing détaillé de tous les points de contrôle, les tests de régularité, les distances & les temps de passage est à retrouver dans l'annexe 3. Les temps de passage indiqués sur le carnet de contrôle sont contraignants.

Les participants "nationaux" prennent part à l'étape 1 (sauf SS 9) et à l'étape 2.

## K. COLLECTE DU ROADBOOK

Durant l'épreuve, 1 roadbook et 1 carnet de contrôle par étape sera distribué :

- Roadbook + time card 'ETAPE 1'                                    **30 minutes** avant l'heure de départ
- Roadbook + time card 'ETAPE 2'                                    **10 minutes** avant l'heure de départ
- Roadbook + time card 'ETAPE 3'                                    **10 minutes** avant l'heure de départ

La collecte du roadbook '**ETAPE 1**' a lieu à l'adresse suivante:

*HQ 'Peereboom'*  
*Korte Meersstraat 6*  
*B-8900 Ypres*

La collecte du roadbook '**ETAPE 2**' et '**ETAPE 3**' a lieu à l'adresse suivante:

*entrée du parc fermé*  
*Vandenpeereboomplein*  
*B-8900 Ypres*

## L. CONTROLE HORAIRE / POINTAGE

Pointer en avance est autorisé au:

- TC 1E (international) – TC 1D (national)
- TC 2H
- TC 3E

Un équipage peut pointer en retard un maximum de 15 minutes par étape sans encourir de pénalité. Le ralentissement maximal par étape équivaut à 30 minutes.

## M. RELATION CONCURRENTS

Les coordonnées du chargé des relations avec les concurrents ainsi que les points de rencontre sont à retrouver dans l'annexe 4.

## N. SECTEURS DE TESTS DE REGULARITE

Les secteurs de tests de régularité se déroulent dans la circulation publique et le départ est occupé par une personne physique. Le commissaire de poste indique le temps de départ des équipages sur le carnet de contrôle. L'équipage est responsable afin de démarrer à l'heure notée/indiquée.

Il est interdit de dépasser d'autres participants à moins de 500m du départ d'un test de régularité, sauf si l'autre équipage a un problème technique et ne peut plus se déplacer.

Les vitesses moyennes imposées pour tous les secteurs de tests de régularité sont à retrouver dans l'annexe 5. Deux types de vitesses moyennes seront proposés par test de régularité :

- vitesse moyenne 'conditions normales'
- vitesse moyenne 'conditions exceptionnelles'

Par défaut, la vitesse moyenne 'conditions normales' sera utilisée. Si la vitesse moyenne 'conditions exceptionnelles' est appliquée à un ou plusieurs tests de régularité, ce sera indiqué par le marshal au début du test :



**Lors des tests de régularité, des contrôles de passage humain peuvent avoir lieu. Tous les contrôles de passage sont répertoriés dans le road book. Après un contrôle de passage, il n'y a pas des prises de temps sur 500m. Les contrôles de passage peuvent être situés sur le côté gauche ou droit.**

## O. SPECIALES SUR ROUTES FERMEES

Les « Closed Road Stages » sont des épreuves de régularité sur route fermée et les mêmes dispositions qu'une épreuve de régularité sur route publique. **Le port du casque et des ceintures de sécurité est obligatoire** (le casque et les ceintures ne doivent pas répondre aux normes d'homologation de la FIA). Après la fin d'une étape sur route fermée, le port du casque n'est pas autorisé.

Des chicanes ou des zones "stop & go" peuvent avoir lieu pendant une zone de régularité sur routes fermées. Ces zones seront clairement indiquées dans le road book. Lors d'un "stop & go", le véhicule participant doit s'arrêter complètement pendant 1 seconde. Il y aura toujours un commissaire lors d'un "stop & go". Le commissaire utilisera un « lollypop » pour redémarrer le véhicule participant après un arrêt de 1 seconde. Après un "stop & go", il n'y a pas des prises de temps sur 300m. Toucher un cône ou non-exécution d'un stop & go sera pénalisé (voir règlement).

## P. ROADBOOK

Un exemple du roadbook est à retrouver dans l'annexe 6.

Les ES 11, 18, 24 et 25 sont des "Secret Regularity Stages". L'itinéraire de ces RT ne figure pas dans le roadbook et ne sera distribué qu'au départ de la RT concernée (exactement 5 secondes avant l'heure de départ).

## Q. TOILETTES

Le roadbook contient des endroits où il se trouvent des toilettes :

### ETAPE 1

entrée 'service A'  
entrée 'service A bis'

### ETAPE 2

service C  
refuelzone 3 / service D  
lunch  
refuelzone 4

### ETAPE 3

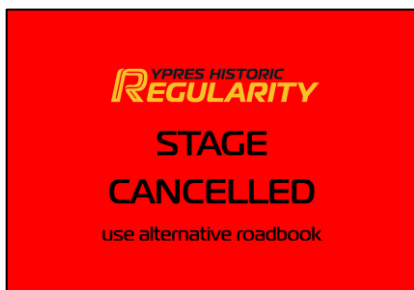
départ SS 27  
entre SS 28 & SS 29

## R. CARNET DE CONTROLE

Un exemple d'un carnet de contrôle est à retrouver dans l'annexe 7.

## S. ROADBOOK ALTERNATIF

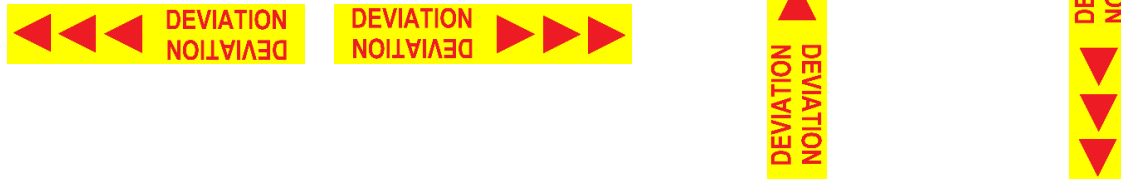
Si un test de régularité est forcé d'être arrêté, les participants en seront informés par une personne physique au départ et doivent suivre une route alternative jusqu'au départ du prochain test de régularité. Un itinéraire alternatif pour chaque épreuve de régularité se trouve à la fin du roadbook.



**ATTENTION : vue la longueur de la SS 25 (33,167 km), l'épreuve de régularité peut être interrompue à 3 endroits différents. Par conséquent, il existe 3 itinéraires alternatifs différents.**

## T. DEVIATIONS PENDANT LES ROUTES DE LIAISON

Des déviations pendant des routes de liaison seront annoncées par un bulletin ou indiquées sur le site au moyen de flèches de déviation. Les flèches peuvent être identifiées comme suit. Si la déviation a été annoncée au moyen d'un bulletin, aucune flèche de déviation ne sera placée.



## U. CONTROLES DE VITESSE

Les contrôles de vitesse auront lieu à l'aide du système de tracking Tripy et auront lieu dans des zones où le roadbook contient le symbole suivant:



Si un contrôle de vitesse a lieu lors d'un test de régularité, il n'y aura pas de point de contrôle dans cette zone et jusqu'à 500 mètres après la fin de cette zone de contrôle de vitesse.

Les pénalités relatives aux infractions d'excès de vitesse établies par l'organisation se trouvent dans le règlement art. 8.4.1.

**NOUVEAU** : dans ces zones, il est également interdit d'utiliser des phares (supplémentaires) du véhicule. Les pénalités relatives aux infractions se trouvent dans le règlement art. 8.4.1

## V. PARC DE NUIT

Pendant la nuit du vendredi 1 décembre au samedi 2 décembre, l'équipage a le droit de sortir la voiture du parc de nuit. Quand l'équipage décide de sortir la voiture du parc de nuit, l'équipage est obligé de retirer la voiture du parc de nuit dans les 30 minutes suivant le temps d'arrivée dans le parc de nuit. L'équipage est également obligé de placer la voiture dans le parc de nuit, au moins 30' avant l'heure de départ de la prochaine journée de compétition.

Pour des raisons de sécurité, le parc de nuit sera fermé entre 30' après l'arrivée de la dernière voiture jusqu'à 30' avant le départ de la première voiture lors de la prochaine journée de compétition.

Le samedi 2 décembre, les équipages doivent laisser leur voiture dans le parc fermé obligatoire jusqu'à 20h30. Entre 20h30 et 21h30, l'équipage a le droit de sortir la voiture du parc de nuit.

Pour des raisons de sécurité, le parc de nuit est fermé entre le samedi 2 décembre vers 21h30 et le dimanche 3 décembre vers 6h00. **Dans la nuit du vendredi au samedi et dans la nuit du samedi au dimanche, le parc de nuit est gardé.**

## W. ROADBOOK ASSISTANCE / ZONES D'ASSISTANCE

L'organisation prévoit pour chaque équipe d'assistance inscrite:

- un map book équipe d'assistance
- un sticker équipe d'assistance
- éventuellement des vouchers repas
- éventuellement de l'information au sujet des hôtels

Cette information sera transmise lors du contrôle administratif.

De grandes infrastructures (fixes) et des mobil-homes peuvent être installés dans le trailerpark (ancienne gare de fret à Ypres / Oud Goederenstation Ieper). Le stationnement est libre d'accès. Voir « general overview map » pour l'emplacement exact.

## X. ASSISTANCE ORGANISATION

L'organisation prévoit une disponibilité d'une assistance. Si vous souhaitez faire appel, vous pouvez le signaler au numéro d'urgence 0032 (0) 475 32 32 48. À base du système de tracking, notre service de remorquage vous localisera.

Le participant est responsable des coûts suivants :

- Tous les travaux effectués
- Les matériaux utilisés seront facturés

## Y. PARC REMORQUES

Le parc remorques est accessible à l'adresse suivante:

*Oudgoederenstation  
Oudstrijderslaan 1  
B-8900 Ypres*

Voir « general overview map » pour l'emplacement exact. Le trailerpark est librement accessible et non-surveillé.

## Z. HOTELS

Les participants et les équipes d'assistance qui se sont inscrits pour le 'forfait hôtel tout compris' recevront les informations concernant leur séjour par email quelques jours avant l'épreuve.

## AA. YPRES HISTORIC REGULARITY WINTERBAR

Chaque participant est le bienvenue au Ypres Historic Regularity Winterbar. Le Winterbar sera ouvert le samedi 2 décembre à partir de 17h30 et le dimanche 3 décembre à partir de 12h15. L'occasion idéale pour faire du réseautage...

Le Ypres Historic Regularity *Winterbar* se trouve à l'adresse suivante:

*Museum Café  
Grote Markt 34  
B-8900 Ieper*

**Pour fêter la 5e anniversaire de l'événement, une surprise sera organisée au Winter Bar le samedi 2 décembre entre 17h30 et 20h. Vous recevrez plus d'informations et votre invitation personnelle à la fin de l'étape 2.**



## BB. REMISE DES PRIX

La remise des prix du Ypres Historic Regularity ont lieu à l'adresse suivante :

*Winterbar  
Grote Markt 34  
B-8900 Ieper*

La remise des prix "National Ypres Historic Regularity" aura lieu le samedi 2 décembre à 20h00.

La remise des prix "International Ypres Historic Regularity" aura lieu le dimanche 3 décembre à 14h00.

Les trophées ne seront pas envoyés en cas d'absence lors de la cérémonie de remise des prix.

## CC. PROGRAMME - CONTROLES PRE-EVENEMENT

| DATE           | HORAIRE  | SUJET  | ADRESSE   |
|----------------|--|--|---|
| 01 / 12 / 2023 | 10h00 – 15h00<br>(voir annexe 1)   | Contrôle administratif                       | HQ 'Peereboom'<br>Korte Meersstraat 6<br>B-8900 IEPER |
| 01 / 12 / 2023 | 11h00 – 16h00<br>(voir annexe 1)   | Contrôle technique                           | Frankrijklaan 18<br>B-8970 POPERINGE                  |
| 01 / 12 / 2023 | 12h30 – 15h00  | Shakedown<br>(uniquement équipages inscrits) | Zie instructies tijdens<br>administratieve controle   |
| 01 / 12 / 2023 | 13h00 – 16h00  | Parc de départ IN                            | Parc fermé<br>Vandenpeereboomplein<br>B-8900 IEPER    |
| 01 / 12 / 2023 | 16h00  | Briefing obligatoire Néerlandais             | HQ 'Peereboom'<br>Korte Meersstraat 6<br>B-8900 IEPER |
| 01 / 12 / 2023 | 16h30  | Briefing obligatoire Anglais / Français      | HQ 'Peereboom'<br>Korte Meersstraat 6<br>B-8900 IEPER |
| 01 / 12 / 2023 | àpd 17h30<br>(30' avant votre heure<br>de départ)  | Collecte Roadbook 'ETAPE 1'                  | HQ 'Peereboom'<br>Korte Meersstraat 6<br>B-8900 IEPER |
| 01 / 12 / 2023 | àpd 18h00<br>(voir liste de départ – les<br>équipages peuvent entrer le<br>parc de départ 10' avant leur<br>heure de départ) | Parc fermé OUT / Podium                      | Parc fermé<br>Vandenpeereboomplein<br>B-8900 IEPER    |

## DD. PROGRAMME - RÉSUMÉ CATERING

| DATE           | HORAIRE                                  | SUJET   | ADRESSE  |
|----------------|--|---|--|
| 02 / 12 / 2023 | entre section 6 & 7                      | Lunch   | Liefmans Brouwerij<br>Aalststraat 200<br>B-9700 OUDENAARDE |
| 02 / 12 / 2023 | 17h00 – ...                              | Ypres Historic Regularity <i>winterbar</i><br>Food & boissons <b>&amp; surprise</b> inclus                | Museum Café<br>Grote Markt 34<br>B-8900 IEPER              |
| 02 / 12 / 2023 | 20h00                                    | Remise des prix 'national'  | Museum Café<br>Grote Markt 34<br>B-8900 IEPER              |
| 03 / 12 / 2023 | Suite à l'arrivée du<br>premier équipage | Ypres Historic Regularity <i>closing party</i><br>Food & boissons inclus<br>(concurrents 'international') | Museum Café<br>Grote Markt 34<br>B-8900 IEPER              |
| 03 / 12 / 2023 | 14h00                                    | Remise des prix 'international'   | Museum Café<br>Grote Markt 34<br>B-8900 IEPER              |

### ANNEXES:

- Annexe 1: timing contrôle administratif & contrôle technique
- Annexe 2: formulaire de caution Tripy
- Annexe 3: timing
- Annexe 4: relation concurrents
- Annexe 5: vitesses moyennes tests de régularité
- Annexe 5b: tables de moyenne 'normal conditions'
- Annexe 5c: tables de moyenne 'exceptional conditions'
- Annexe 6: exemple roadbook & légende
- Annexe 7: exemple carnet de contrôle